

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DU PLANAY

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9

Le 6 avril 2023 à 18 heures, le conseil municipal de la commune du PLANAY, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-René BENOIT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du **secrétaire de séance**.

M. Fabrice COLLETTE est désigné et accepte cette fonction.

Étaient présents :

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	COLLETTE Fabrice	X	VALESCH Michaël	X
ARTICO Lucas		BLANC Rudy	X	COULOMBEL Julien		FARINHA DE SOUSA David	
GROMIER Caroline		JACQUET Julie	X	LEROY Lydie	X		

Convocation : 31.03.2023

Affichage : 31.03.2023

Absences et Pouvoirs de vote :

Caroline GROMIER, absente, donne pouvoir de vote à Lydie LEROY.

Lucas ARTICO, absent, donne pouvoir de vote à Rudy BLANC.

Julien COULOMBEL, absent, ne donne pas de pouvoir de vote.

David F.-DE SOUSA, absent, ne donne pas de pouvoir de vote.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2023 :

Il n'est formulé aucune remarque sur le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES :

1. Vote du Budget de l'eau 2023
2. Vote du Budget principal de la commune 2023

M. le Maire assure l'exposé de ce point, sans oublier, en introduction, de rappeler l'excellent et fastidieux travail effectué par Mme ANTOINE Isabelle, Secrétaire de mairie intérimaire, mise à disposition par le centre de gestion de la Savoie, notamment sur ce point de l'ordre du jour. Il expose également que la commune n'a plus de cadre administratif (poste de Secrétaire générale) depuis quasiment une année, faute de candidat qualifié, et ce malgré la parution de plusieurs offres d'emploi.

Après débat, le Conseil Municipal,

- **VOTE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2023 de l'eau et assainissement comme suit :
 - . au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - . au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section d'exploitation

Dépenses : 247 710.00 €
Recettes : 247 710.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 339 006.75 €
Recettes : 339 006.75 €

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

-
- **VOTE** à la **majorité** des membres présents (2 abstentions Rudy BLANC et Lucas ARTICO) le budget primitif principal 2023 de la commune comme suit :

. au niveau du chapitre pour section fonctionnement,
. au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 806 809.95 €
Recettes : 1 806 809.95 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 471 075.18 €
Recettes : 1 471 075.18 €

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à signer tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

Sur interpellation de M. le Maire et de M.COLLETTE (Maire-adjoint), M. BLANC Rudy explique son abstention et celle de M.ARTICO concernant le vote du budget principal de la commune.

Il expose qu'il ne voit pas l'utilité de l'aménagement de terrains de pétanques au Chef-Lieu et au Villard, et d'une aire de pique-nique au Chef-Lieu, alors que la commune refuse d'aider les familles quant à l'achat de forfaits de ski à Courchevel.

M. le Maire s'inscrit en faux concernant la prise en charge exceptionnelle du financement de forfaits de ski puisqu'une décision a été prise en ce sens lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre dernier. Il ne peut que regretter que certaines très rares familles n'aient pas suivi les directives des élus en charge du dossier et la décision en question.

M. VALESCH, Maire-adjoint en charge des affaires scolaires et sociales, indique qu'une vingtaine d'enfants a pu bénéficier du dispositif mis en place par la municipalité et que seuls trois enfants n'en ont pas bénéficié pour des raisons étrangères à la collectivité.

Par ailleurs, M. le Maire et M. VALESCH expliquent que les demandes d'aménagements mis en cause par M. BLANC Rudy émanent d'un certain nombre d'administrés, dont des parents d'élèves.

M. le Maire lève la séance à 19h15.

Le Planay, le 07.04.2023

Le Secrétaire de séance,

Fabrice COLLETTE



Le Maire,

Jean-René BENOIT

